



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

Le 16 octobre 2017

A cette séance extraordinaire, convoquée par le directeur général secrétaire-trésorier, selon l'article 152 du Code Municipal du Québec par un avis écrit remis à tous les membres du conseil proclamés élus et au membre du conseil encore en poste au siège 3 pour traiter des points mentionnés au dit avis de convocation étaient présents Madame Danielle Roy, et Messieurs Michel Duval, Rejean Deblois, Clermont Maranda, Pierre Nadeau, Jean-François Nadeau, et Pascal Laverdière. Aussi présent Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier. Aucun contribuable n'était présent.

Avant de débiter la séance, le directeur général secrétaire-trésorier procède à l'assermentation des personnes ayant été proclamées élus le 6 octobre 2017 soit :

M. Michel Duval au poste de marie
M. Rejean Deblois au poste de conseiller au siège #1
M. Clermont Maranda au poste de conseiller au siège #2
Mme Danielle Roy au poste de conseillère au siège #4
M. Jean-François Nadeau au poste de conseiller au siège #5
M. Pascal Laverdière au poste de conseiller au siège #6

La majorité du conseil étant assermenté, la réunion peut donc débiter. Il est dix-neuf cinquante (19h50).

194-17

Adjudication contrat remplacement fenestration du Centre Municipal dans le cadre du projet PIC-150

CONSIDÉRANT l'appel d'offre autorisé par la résolution 171-17;
CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 12 octobre 2017;
CONSIDÉRANT l'analyse de celles-ci et le rapport remis au conseil;
CONSIDÉRANT que l'analyse des produits équivalents n'est pas terminée;
CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne veut pas siéger avant la séance du 13 novembre 2017;
Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal adjuge le contrat de remplacement de fenêtres du Centre Municipal au plus bas soumissionnaire conforme dont le produit sera approuvé et conforme au devis de l'architecte. Le conseil autorise également l'enlèvement de l'escalier arrière non-conforme en régie et son remplacement par une fenêtre prévue au contrat des fenêtres.
Le maire et le directeur général secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec l'entrepreneur retenu. Les travaux devront être terminés selon les modalités du PIC-150.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

Le 16 octobre 2017

195-17

Adjudication contrat remplacement revêtement de sol du Centre Municipal dans le cadre du projet PIC-150

CONSIDÉRANT l'appel d'offre autorisé par la résolution 171-17;
CONSIDÉRANT les propositions reçues le 16 octobre 2017;
CONSIDÉRANT les restrictions mentionnées aux deux (2) soumissions les plus basses;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir des informations supplémentaires du représentant de la compagnie sur les produits et ses restrictions;
CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne veut pas siéger avant la séance du 13 novembre 2017;
Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal adjuge le contrat de revêtement de sol du Centre Municipal prévu au PIC-150 au plus bas soumissionnaire conforme dont la méthode de pose et le produit seront conformes aux spécifications du représentant du fournisseur du produit.
Le conseil demande de réinviter les deux (2) plus bas soumissionnaires à formuler une soumission révisée. Le produit devra être disponible également pour rencontrer l'échéancier de fin des travaux pour le 1^{er} décembre 2017.

196-17

Adjudication contrat isolation entretoit dans le cadre du projet PIC-150

CONSIDÉRANT les travaux prévus au PIC-150;
CONSIDÉRANT la proposition reçue;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement
Que le conseil municipal adjuge le contrat d'isolation de l'entretoit du Centre Municipal à MSI Isolation de Ste-Hénédine au prix de 2 000\$ plus taxes applicables pour 4 000 pi² d'une épaisseur variant de 6 à 10 pouces tel que convenu lors de la visite avec l'entrepreneur. Le tout sera financé tel que prévu au projet PIC-150.

197-17

Adjudication contrat pour ventilation local pétanque dans le cadre du projet PIC-150

CONSIDÉRANT les travaux prévus au PIC-150;
CONSIDÉRANT la proposition reçue;
Il est proposé par Danielle Roy, appuyé par Pierre Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal adjuge le contrat de ventilation du local de pétanque à Ventilation G. Fillion Inc. de St-Bernard au prix de 1 950\$ plus taxes applicables selon la proposition écrite du 10 octobre 2017.
Le percement de trous et le branchement électrique du système sont exclus et seront réalisés en régie.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

Le 16 octobre 2017

198-17

Adjudication contrat pour réparer fissure solage Centre Municipal

CONSIDÉRANT que lors de la préparation de la fondation en régie, il fut constaté des fissures non structurales vis-à-vis les fenêtres qu'il y lieu de réparer avant qu'elles ne deviennent plus importantes;

CONSIDÉRANT la proposition reçue;

Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire réparer les fissures décelées dans la fondation du Centre Municipal à Béton Samson de St-Lambert au prix de 3 500\$ plus taxes applicables selon la proposition écrite du 15 octobre 2017. Le tout sera financé à même le budget d'entretien du Centre Municipal.

199-17

Autorisation emprunt fond de roulement pour paiement participation au financement de la partie municipale prévue au PIC-150

CONSIDÉRANT les engagements pris lors du dépôt des demandes d'aide financière au PIC-150 et au FSPS;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu d'affecter le financement municipal pour financer les travaux qui seront réalisés;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal affecte un montant de 100 000\$ du fond de roulement de la municipalité au financement du projet PIC-150. Le tout sera remboursable sur une période de 5 ans à même le budget municipal annuel.

200-17

Acceptation réception définitive travaux pavage Route Saint-François et libération retenue

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'entrepreneur pour libérer la retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'ingénieur à cet effet;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal procède à la libération définitive de la retenue pour les travaux de pavage de la Route St-François réalisée l'an dernier et qu'il autorise le directeur général secrétaire-trésorier à verser un chèque de 17 245.30\$ représentant la retenue de 5% appliquée lors des travaux comme garantie.



N° de résolution
ou annulation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

Le 16 octobre 2017

201-17

Autorisation demande aide financière programme PIQM volet 1.5 pour travaux infrastructure

CONSIDÉRANT le plan intervention révisé déposé au MAMOT par la résolution 152-17;

CONSIDÉRANT son approbation par le MAMOT le 21 août 2017;

CONSIDÉRANT le rapport déposé le 22 septembre 2017 par SNC-Lavalin;

CONSIDÉRANT l'avis déposé au MTMDET par la résolution 185-17;

Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise une demande au MAMOT sur le programme PIQM volet 1.5 pour les travaux d'infrastructure (Aqueduc, égout, chaussée) conjointement avec le MTMDET entre l'intersection des rues Principale et Langevin et le 672 Route Sainte-Thérèse. Le conseil s'engage à suivre les conditions de ce programme.

202-17

Activité de vœux de bonne année et hommage

CONSIDÉRANT la retraite du chef pompier M. Paul-Henri Carrier;

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire l'activité de vœux de bonne année le 7 janvier 2018;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à organiser l'activité du 7 janvier 2018 tel que discuté, le tout pour un montant d'environ 2 000\$ à financer avec le budget 2018.

203-17

Demande de commandite du CRLNF

CONSIDÉRANT la demande reçue;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Danielle Roy, Clermont Maranda, Pierre Nadeau, Pascal Laverdière sous division de Rejean Deblois

Que le conseil municipal autorise comme commandite une diminution de 500\$ sur la facture non-payée de CRLNF pour la demande de citation réalisée pour l'activité prévue le 11 novembre 2017 à l'église de Sainte-Hénédine intitulée « Le chant du Cygne ».

204-17

Invitation de Biblio CNCA de participer à une conférence à l'occasion du 40^e

CONSIDÉRANT l'invitation reçue;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour l'activité-conférence du samedi 4 novembre 2017 à Sainte-Marguerite organisée par Biblio CNCA dans le cadre du 40^e du réseau. Les billets sont pour les responsables de la municipalité ou pour les membres du comité s'ils n'ont pas reçu leur propre invitation. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement du conseil.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

Le 16 octobre 2017

205-17

Levée de sa séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée; il est vingt-deux heures trente-deux (22h32).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Directeur général secrétaire-trésorier

h.m.